



Grambois



# Le Bulletin

Informations Municipales - Octobre 2016 - Numéro 28

## EDITORIAL

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

La rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions, avec des effectifs stables et une équipe enseignante très motivée.

Les élèves sont très heureux de retrouver leurs copains-copines, et enthousiastes pour certains, d'expérimenter leur nouveau tableau numérique offert par l'APEG.

La rentrée est tout aussi studieuse pour le conseil municipal, avec le suivi des projets en cours. L'urbanisation du lotissement de Barraban se poursuit, la construction prochaine de notre groupe scolaire sera lancée prochainement, quelques logements locatifs seront réalisés et cet ensemble sera complété par des aménagements urbains utiles. L'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière est arrivée à son terme et une réunion publique sera organisée le 28 octobre prochain pour vous en rendre compte.

La sécheresse de l'été a fait taire notre fontaine aux bartavelles sans trop pénaliser la récolte de raisins.

Toutes ces perspectives positives pour notre village ne doivent pas nous laisser oublier les drames qui nous entourent, et Grambois, comme de nombreuses communes de France, sera sollicitée par le Préfet pour contribuer, avant l'hiver, à l'effort de répartition des familles de migrants massées dans la boue de Calais.

Notre commune veillera à ce que cet accueil, limité dans le temps, se déroule dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre entière disposition.

Le Maire,  
Alain FERETTI

## DANS CE NUMERO...

Edito .....	1
Réunion publique du 25 août.....	2
Conseils municipaux.....	7
Feuilleton éco-citoyen.....	10
Informations municipales.....	12
Vie Associative.....	15

## REUNION PUBLIQUE

**Extension du cimetière et  
aménagement urbains  
Suite à l'enquête publique**

**VENDREDI 28 OCTOBRE  
à 18H30  
En mairie**

Pour être régulièrement tenu au courant des événements à Grambois, il suffit de vous inscrire à notre liste de diffusion en envoyant un mël à [info.grambois@gmail.com](mailto:info.grambois@gmail.com), de déposer votre adresse électronique en mairie ou de consulter notre site [www.grambois.fr](http://www.grambois.fr).

## RÉUNION PUBLIQUE DU 25 AOÛT 2016

Le maire remercie de leur présence les participants, nombreux comme chaque année et excuse l'absence de plusieurs conseillers municipaux. Il salue tout particulièrement les nouveaux Gramboisiens qui ont choisi notre commune pour y vivre, ainsi que les familles qui ont acquis une parcelle et seront bientôt installées.

Le maire rappelle qu'outre le règlement des affaires courantes, l'année écoulée a vu la réalisation d'un certain nombre de projets :

- Entretien des chemins et des bâtiments,
- Création du pôle médical fonctionnel qui accueille 6 professionnels de santé et qui constitue une belle action qui rend service aux Gramboisiens et permet de percevoir un loyer,
- Lancement du concours d'architecte pour le groupe scolaire,
- Viabilisation des parcelles,
- Accord de principe obtenu pour la réalisation de logements locatifs.

Il exprime tout particulièrement sa fierté au sujet de l'avancée du projet de Barraban et, notamment de :

- La commercialisation de la totalité des parcelles, essentiellement acquises par des jeunes familles soucieuses de rester ou de s'installer à Grambois ;
- La réalisation des 2 premières tranches du projet (qui en comprendra 6), sans trop de difficultés et avec des entreprises qui ont fait un travail remarquable !
- La concrétisation des premières habitations avec 15 Permis de construire acquis à ce jour.

L'année qui s'ouvre sera à nouveau très studieuse pour le conseil municipal.

Le maire rappelle que cette présentation annuelle, maintenant inscrite dans la vie de la commune, permet aux Gramboisiens de mieux connaître l'action de leurs élus, les projets en cours et à venir, et de répondre à leurs questions.

### 1) PROJET D'URBANISATION DE BARRABAN

Le maire rappelle que l'action publique est souvent très longue sur le plan administratif et financier mais qu'enfin la démarche de la municipalité a abouti : les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>ème</sup> tranches du projet sont prêtes à être lancées :

- La construction du groupe scolaire,
- La réalisation de logements locatifs (le bailleur public départemental a donné son accord de principe),
- La réalisation des aménagements et espaces publics.

Le maire veille au respect des engagements pris sur ce projet attendu depuis des années.

L'évolution de ce dossier confirme que nous ne sommes pas très loin - si tout va bien - de son équilibre financier et qu'il sera porteur de recettes pérennes dans le futur.

#### Les logements locatifs

Outre l'accès à la propriété, l'équipe municipale s'est engagée à créer également des logements locatifs. Elle a sollicité un opérateur public qui a accepté de créer une dizaine de logements.

Le maire rappelle que nous avons le devoir de "tendre la main" à nos jeunes Gramboisiens, à ceux qui veulent fonder une famille et doivent pouvoir faire face à des loyers qui ne soient pas l'équivalent de leur salaire.

## 2) ECOLE ET NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Céline Alarçon prend la parole et indique que le bilan de l'année scolaire est très satisfaisant :

- Très bonne équipe pédagogique sous l'égide du nouveau directeur dynamique et engagé,
- Excellence de la cantine, qui fournit aussi des repas aux anciens, livrés ou retirés sur place, tout en assurant la maîtrise des coûts,
- Tarifs de la garderie et de la cantine parmi les plus bas du canton !
- Continuité de la réforme des rythmes éducatifs,
- Dynamisme de l'APEG et de ses bénévoles.

Elle précise qu'un groupe de travail a été constitué pour la construction de la future école : 45 architectes ont postulé et 3 ont été retenus. Le projet élaboré est conforme aux prévisions financières et aux objectifs pédagogiques. Le lancement du projet aura lieu fin 2016.

## 3) COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE

Christian Autard précise la stratégie départementale à 10 ans, en matière de fibre optique : couverture pôles d'enseignements et entreprises - prioritaires puis proposition d'accès aux particuliers en fonction des situations.

## 4) ETAT DES FINANCES ET DETTES

Brigitte Margailan fait le point sur l'état des finances de la commune. Elle indique que le budget est équilibré et que la trésorerie s'est améliorée puisque le niveau de l'autofinancement est passé de 153 K€ en 2008 à près de 200 K€ aujourd'hui.

Elle souligne qu'il n'y a pas eu de hausse de la fiscalité depuis 8 ans et que l'arrivée de nouveaux Gramboisiens va permettre de compenser la baisse des dotations et l'autofinancement des charges. Les dettes de la commune se situeront à la baisse du fait de la fin d'emprunts contractés dans les années 80 et 90.

Le patrimoine de la commune s'est enrichi, avec notamment :

- l'acquisition de l'immeuble situé derrière la boulangerie,
- les dons de particuliers.

L'augmentation du patrimoine se traduit notamment par des encaissements de loyers (salles, pôle médical, logement acquis...) qui sont autant de recettes pour la commune.

## 5) PLU

Le maire rappelle que la municipalité avait gelé les décisions suite à la publication de la loi "ALUR" qui restreignait de façon injuste le droit à la propriété des agriculteurs, mais aussi des particuliers. Les travaux du PLU reprendront dès le printemps 2017. Le projet et le règlement seront repris et de nouveau soumis aux Gramboisiens.

En conséquence de la loi Duflot, la zone d'extension de la zone AU (A Urbaniser) sera très faible, le règlement, quant à lui, proposera notamment de construire des annexes et dépendances (piscine, garage...) non attenantes aux habitations et de disposer des règles de droit commun, adaptées à notre commune.

## 6) VIE ASSOCIATIVE

Avant de passer la parole à Jean-Pierre Cendron sur la vie des associations, le maire rend hommage et remercie tous les bénévoles qui s'impliquent pour faire vivre le village.

Le délégué à la vie associative rappelle qu'à Grambois, comme partout, les associations naissent et disparaissent. Ainsi, le syndicat d'initiative a cessé ses activités, de même que le tennis club. A l'inverse, une nouvelle association s'est créée : *Rencontres et Loisirs Gramboisiens* qui a organisé des lotos, du bridge, de la contrée et la visite du site de Cadarache au mois de mars. Le *Football Club de Grambois* est né et s'entraîne régulièrement sur le terrain de Barraban.

Dans quelques jours, la *Gymnastique Volontaire* va reprendre ses multiples activités, pour le plus grand plaisir de sa centaine de fidèles adhérents avec une nouvelle activité, la marche nordique tous les samedis matin.

Grâce à l'action des associations et de leurs bénévoles, Grambois a connu de nombreux événements qui ont animé la vie de la commune : des pièces de théâtre et des concerts grâce à *Tête d'Affiche*, la Fête des Lumières grâce à l'association du même nom, le Téléthon (1 560 € collectés), sans compter les réjouissances organisées par le *Comité des Fêtes* toujours aussi actif : marché de Noël, réveillon solidaire, fête votive, soirée festive du 14 juillet, ainsi que des expositions.

Les apéros du samedi matin, organisés par les associations avec le soutien de la mairie et du Comité des Fêtes, ont eu lieu tout l'été pour la plus grande joie des habitués. Ils ont été l'occasion de faire découvrir l'hospitalité gramboisienne aux touristes puisque l'Office du tourisme Luberon Durance organisait le samedi matin, des "visites-découvertes" du village.

Il mentionne également la grande réussite de la représentation donnée par le *Festival Durance Luberon* en coopération avec *Tête d'Affiche* qui a accueilli plus de 250 personnes sur la place de la mairie, dans une ambiance festive.

Au total, plus de 30 manifestations se sont déroulées tout au long de l'année dans la commune.

Pour terminer il indique que la fête des associations aura lieu cette année le 10 septembre en fin de journée. Pour être régulièrement tenu informé de l'actualité du village, il suffit de déposer son adresse mail à la mairie ou auprès des délégués à la vie associative.

## 7) VIE LOCALE ET CITOYENNE

Jean-Pierre Cendron rappelle que le village évolue. Le centre médical est ouvert dans le bâtiment de l'ancienne agence postale. La bibliothèque a changé d'emplacement et ouvrira à partir de la rentrée dans l'ancienne épicerie les mercredis après-midi et samedis matin, l'adhésion annuelle est fixée à 10 € pour toute la famille.

La première tranche des travaux d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap a été lancée, conformément au programme délibéré par le conseil municipal.

Notre village accueillant et paisible est apprécié par tous, pour la beauté de son patrimoine et sa qualité de vie remarquable. Il invite tous les Gramboisiens à améliorer encore la situation par des gestes citoyens : fleurissement du village, ramassage des crottes de chien (merci à tous les propriétaires qui le font déjà), respect du calme et du silence la nuit, dépôt des encombrants pour ramassage par la mairie... bref les règles simples du "Vivre ensemble".

La municipalité a d'ailleurs prévu de publier un "Guide du Citoyen" rappelant à tous les Gramboisiens les éléments du bien vivre à Grambois. Est également en projet, le lancement du dispositif "Voisins vigilants", au regard du grand nombre de maisons isolées sur le territoire de notre commune.

Il termine en évoquant les terribles images des incendies dans les Bouches-du-Rhône et demande aux Gramboisiens de rester très vigilants dans cette période de sécheresse et de respecter l'obligation de débroussaillage pour qu'une telle catastrophe ne se produise pas sur le territoire de la commune.

## 8) PERSONNEL COMMUNAL

### *Services administratifs et scolaires*

L'organisation des services donne entière satisfaction, le maire remercie les agents de la commune pour leur engagement. Il tient à leur rendre hommage pour le travail remarquable et la disponibilité de tous.

### *Service d'entretien et voirie*

Le Maire rappelle qu'il a la responsabilité d'organiser le travail, de veiller à sa bonne exécution et de faire en sorte que les deniers confiés par le contribuable soient bien employés. La municipalité a traversé quelques difficultés avec un employé, qui sont aujourd'hui réglées... Les tribunaux ont donné entièrement raison à la commune en fixant une sanction financière lourde à l'encontre de cet employé, tout en déplorant que certaines personnes aient pu exploiter cette situation à leur profit.

## 9) TRAVAUX ET BATIMENTS

Raymond Garcia prend la parole et rappelle les grands dossiers traités au cours de l'année :

**Restructuration du hangar technique** : les plans de la rénovation ont été finalisés début 2016.

Le permis de construire déposé a été accepté et l'appel d'offres sera lancé en fin d'année.

**Suivi du chantier de Barraban** : première et deuxième tranches réalisées.

**Mise en place de la signalétique** des chemins communaux (limitation de vitesse, de tonnage, priorité et voies sans issue), installation des plaques en terre cuite manquantes.

**Accessibilité des locaux de la commune** : le Conseil municipal a délibéré sur un plan quinquennal d'accessibilité.

**Chemins communaux** : l'entretien des chemins communaux et ruraux a été réalisé (Raymond Garcia adresse un merci tout particulier à René Spiandorello pour l'aide apportée).

**Lancement du projet de l'école** : après une réunion de travail avec toutes les personnes concernées pour définir les besoins, l'appel d'offres pour le concours du projet d'école a été lancé, l'ouverture des plis (45 déposés et 3 retenus) a été réalisée par la commission, en présence de l'architecte du Parc puis le choix de trois bureaux d'architectes pour le concours du projet de l'école a été acté par la commission.

## 10) INTERCOMMUNALITE

Le maire indique que les communes de Cucuron et de Cadenet vont rejoindre la communauté de communes COTELUB au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela entraîne un renforcement du pouvoir des communes les plus importantes, sans pour autant apporter de potentiel économique supplémentaire.

Le pôle environnement et valorisation intercommunal va ouvrir prochainement avec un droit d'accès délivré aux habitants de Grambois.



## 11) EXTENSION DU CIMETIERE

L'enquête publique relative à l'acquisition d'une parcelle en vue de l'extension du cimetière va commencer. Le maire rappelle qu'il s'agit d'un projet engagé depuis des décennies mais jamais abouti alors qu'il est indispensable à la commune. L'acquisition de cette parcelle permettra, outre l'extension du cimetière, de sécuriser l'entrée du village par la création d'une voie piétonne paysagère, et de raser le hangar, ce qui créera un cône paysager valorisant. Contrairement aux rumeurs, ni le bel amandier ni le royal platane ne seront sacrifiés !!

Le Préfet de Vaucluse a lancé la procédure d'Utilité Publique du projet : Monsieur Michel MORIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les enquêtes publiques se dérouleront du **mardi 13 au vendredi 30 Septembre 2016 inclus**.

Le cahier sera ouvert pour les observations et le commissaire enquêteur qui connaît bien la commune, se tiendra à la disposition du public :

Mardi 13 septembre de 9h à 12h

Samedi 24 septembre de 9h à 12h

Vendredi 30 septembre de 14h à 16h.

## 12) EXTENSION DU RESEAU CANAL DE PROVENCE

Depuis des années, la municipalité se bat pour une irrigation renforcée de son territoire où l'eau se fait rare... Des investissements importants vont être réalisés sur la partie située au nord de la commune dans un premier temps, puis dans la partie sud.

Tous les propriétaires fonciers ont été informés et le maire compte sur leur accord pour contribuer à la réussite de ce projet. Il se tient à leur disposition si besoin.

## 13) PROBLEME LIES A LA SECHERESSE

Certains bâtiments peuvent avoir souffert en raison de la sécheresse prolongée. Le maire invite les propriétaires concernés à déposer au secrétariat une déclaration écrite accompagnée de photographies des dégâts, afin qu'il puisse constituer un dossier pour la préfecture.

Pour conclure, le maire rend hommage à Françoise Dubois-Charlier, une amie, pilier du bulletin municipal et garante de sa qualité, qui nous a quittés en léguant ses biens à la commune...Un beau geste d'amitié qui va permettre de créer un logement et un gîte communal. Il remercie toutes les personnes présentes avant de laisser la place aux questions des participants.

## 14) QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Petit bâtiment cimetière : allez-vous réparer le petit bâtiment contre le cimetière dont le toit s'est écroulé ?

Le maire indique que toutes les pierres ont été récupérées et qu'une étude sera engagée sur sa réhabilitation. Il précise toutefois qu'après avoir beaucoup investi pour le patrimoine, la priorité pour les 2 ans porte sur la construction du nouveau groupe scolaire. L'investissement sur le patrimoine reprendra après, tous les investissements pouvant difficilement être fait simultanément.



## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016 A 18H30

### Procès-verbal de séance du 13 avril 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Parcelle H n°107, rue José de Fountvierano

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la vente et autorise le maire à procéder aux négociations a minima suivant l'estimation des domaines.

### Demande de subvention

Le maire demande au conseil municipal son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au FRAT. Accepté à l'unanimité.

### Opération « Façades »

Le maire rappelle le principe de cette opération pluriannuelle à hauteur de 1 500 € par opération avec un maximum de trois par an, de 2014 à 2017. Accepté à l'unanimité.

### Barraban : Document d'arpentage fourni par le géomètre.

Compte-tenu de la réalisation de la première tranche de travaux, il y a lieu de classer les voies nouvelles dans la voirie communale. Document d'arpentage validé à l'unanimité.

### Révision du règlement local de publicité

Le maire en rappelle les grands principes, il y a lieu d'unifier la signalétique du territoire en complément de la charte signalétique du Parc Naturel du Luberon. Il est donc nécessaire de valider les consignes de Cotelub en conservant de la souplesse pour le Moulin du Pas, avec un zonage adapté hors-agglomération. Accepté à l'unanimité.

### Choix d'un avocat

Le maire propose de conserver l'avocat ayant plaidé au Tribunal administratif, avocat mandaté par notre assureur. Accordé à l'unanimité.

### Extension du réseau d'alimentation en eau pour les zones futures à urbaniser

Il y a lieu de délibérer afin que le SIVOM inscrive le PLU parmi les nouveaux projets. Cette inscription de programmation n'engage pas définitivement la commune mais permet l'inscription de la commune pour la programmation des investissements du SIVOM. Accepté à l'unanimité.

### Informations diverses

- Lancement du concours d'architecte. A ce jour, 40 demandes déposées.
- 2<sup>ème</sup> tranche Barraban lancée.
- Mistral Habitat a visité le site et propose la création d'une dizaine de logements locatifs.
- Déplacement de l'antenne ORANGE en cours de négociation.
- Réserve ministérielle accordée à hauteur de 70 000 €.
- 2<sup>ème</sup> jugement rendu par le Tribunal administratif dans l'affaire d'un employé municipal contre la commune.

**La séance est levée à 19h15.**

## SEANCE DU 4 JUILLET 2016 A 19H00

### Procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> juin 2016

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

### Fonds d'aide aux jeunes

Le maire donne des informations au conseil municipal quant à la destination du fonds d'aide aux jeunes. Il précise que pour les communes de moins de 2000 habitants, le coût forfaitaire est de 200 € pour l'année. Accepté à l'unanimité.

### Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Le maire expose au conseil municipal que la phase de consultation des services est terminée et qu'aucune observation n'a été émise. Il précise aussi qu'un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes. Il informe que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet d'acquisition de la parcelle H 429 en vue de l'extension du cimetière devrait se tenir courant septembre 2016.

### Fixation du prix de vente de la parcelle n°19, Lot. Barraban

Suite à la rectification de la chaussée, l'emprise de la parcelle a été diminué, il y a donc lieu de modifier le prix de vente et de le passer ainsi de 98 000 € à 72 000 € avec une superficie de 430 m<sup>2</sup>. Accepté à l'unanimité.

### Modification du permis d'aménager

Le maire expose qu'afin d'intégrer les modificatifs de voies et de parcelles au lotissement Barraban, il y a lieu de faire une demande de permis modificatif. Accepté à l'unanimité.

### Mise aux enchères des parcelles H n°658, H n°660 - Ancien hôtel du Brusquet

Le maire annonce la mise aux enchères de l'ancien hôtel du Clos des Sources. Il expose qu'afin de garder la maîtrise sur les constructions à l'entrée du village, il souhaiterait que le conseil municipal l'autorise à porter la commune adjudicataire pour cette vente et de mandater Maître GREGORI, Avocat pour réaliser cette opération. Adopté à l'unanimité.

### Décision modificative budgétaire

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'inscrire la dépense pour la vente aux enchères dans le budget de la commune. Accepté à la majorité.

### Emplois saisonniers

Le maire propose de prendre un agent en juillet et un agent en août à hauteur de 20h/semaine. Accepté à l'unanimité.

### Contrat civique - Service civique

Pour faire revivre la bibliothèque, le maire propose de recruter un jeune en service civique. La mise en œuvre des contrats est réalisée par la mission locale. Accepté à l'unanimité.

### Réserve ministérielle

Le maire rappelle qu'une demande d'aide avait été faite au Ministère de l'Intérieur pour le projet de groupe scolaire à hauteur de 100 000 €. L'aide accordée étant de 70 000 €. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à accepter cette somme. Accepté à l'unanimité.

### Modification CoteLub, répartition des sièges

Répartition des sièges par accord local. Le maire en réexplique les principes. COTELUB avait proposé un nouvel accord local augmentant le nombre de sièges à La Tour d'Aigues et diminuant ceux aux plus petites communes. Des modifications nouvelles obligeront le conseil municipal à se repositionner en fin d'année en raison de l'intégration de Cadenet et Cucuron à l'intercommunalité.

### Convention hébergement gendarmes

Compte tenu de l'arrivée des renforts de Gendarmerie pour l'été, les communes se trouvent dans l'obligation de leur fournir un hébergement. La Maison Familiale et Rurale de La Tour d'Aigues loge les gendarmes moyennant une contribution communale.

Accepté à l'unanimité.

### Infos diverses

Utilisation du domaine public et application des tarifs.

La séance est levée à 20h00.



SEANCE DU 21 JUILLET 2016 A 18H30

Procès-verbal de séance du 4 juillet 2016

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

Validation du document d'arpentage général

Le Maire explique la procédure de validation du document d'arpentage général.

Nom proposé chemin du haut : Chemin des Vignes

Nom proposé chemin du bas : Chemin de l'Amandier

Adopté à l'unanimité.

Lotissement Barraban - Etat des terrains

Certains terrains peuvent présenter une certaine fragilité. Fonds réservé chez le Notaire afin de pouvoir minorer de 2000 € par parcelle concernée.

Il y a 4 parcelles qui seraient concernées, études de sol à l'appui, ainsi que des factures des surcoûts engendrées.

Lot 2 : passerait de 101 000 € à 99 000 €

Lot 7 : passerait de 83 000 € à 81 000 €

Lot 8 : passerait de 80 000 € à 78 000 €

Lot 11 : passerait de 119 000 € à 117 000 €

Accepté à l'unanimité.

Infos diverses

- Election municipale le 11 septembre à Mirabeau
- Mistral Habitat a fait les études sur la création d'une dizaine d'habitations et se dit intéressé.
- Antenne de téléphonie mobile : le Maire rappelle que la société ORANGE a réalisé une étude pour trouver un point haut sur le village pour permettre le déplacement de l'antenne actuelle et assurer le maintien du service et l'amélioration de la couverture.
- Subvention de 91 469.41 € accordée par le Département de Vaucluse pour le groupe scolaire.
- Rappel de la manifestation de Sculpture en Balade samedi 23 juillet.

La séance est levée à 20h00.

Procès-verbal de séance du 21 juillet 2016

Le procès-verbal est approuvé l'unanimité.

Projet de construction de logements locatifs

Le Maire revient sur la proposition de Mistral Habitat qui souhaite travailler avec la commune. 12 logements prévus, mise à disposition du terrain par un bail emphytéotique pour 55 ans. Adopté à l'unanimité.

Barraban - Lotissement - Voirie

Classement dans la voirie communale des 2 chemins communaux créés.

Chemin des Vignes et Chemin de l'Amandier. Adopté à l'unanimité.

Bail avec TDF (Télé Diffusion de France)

La commune a été sollicitée par cette société. La commune a présenté des terrains communaux, notamment la parcelle Route de Mirabeau. Cette opération permettrait de recevoir plusieurs opérateurs de téléphonie mobile ainsi que de la radio et autres systèmes. Voté à l'unanimité.

Demande de subventions pour les projets de la commune

Le Maire demande de l'autoriser de réajuster le plan de financement pour « Barraban » et de demander des subventions supplémentaires auprès des pouvoirs publics. Adopté à la majorité.

Recrutement d'un « service civique »

Le Maire expose qu'il y a lieu de moderniser et d'activer le fonctionnement de la bibliothèque par la création d'un contrat « service civique ». Il explique les principes de ce type de contrat. But : rendre accessible la culture pour tous.

Adopté à la majorité.

Lotissement Barraban :

Révision du prix de vente de trois parcelles

Minoration des prix des parcelles Lot 1, Lot 10 et Lot 15. Adopté à l'unanimité.

Plan de désherbage avec le Parc du Luberon

Le maire explique que l'utilisation des pesticides est interdite. Le PNRL propose un partenariat avec un coût de 800 € pour la prestation avec en contrepartie une participation de l'agence de l'eau pour l'acquisition du matériel. Adopté à l'unanimité.

Budget : décisions modificatives

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de faire quelques réajustements budgétaires. Adopté à l'unanimité.

Communications du Maire

- Leg Françoise Dubois-Charlier
- Vente du « Clos des Sources » pour 331 000 €. La sécurisation du site sera la priorité.
- Dispositif « Voisins vigilants »
- Accueil des migrants pour les Préfets. Toutes les communes sont actuellement mobilisées.

La séance est levée à 19h30.

## FEUILLETON ÉCO-CITOYEN

Le Débroussaillage constitue un outil efficace de lutte contre l'incendie.  
La preuve par un retour d'expérience après incendie.

Une étude réalisée sur un incendie en PACA en 2003 a démontré que :

- Sur les propriétés débroussaillées sur 50 m, la végétation entourant la construction a été bien moins affectée (calcinée 3%) que celle située sur les propriétés ayant un débroussaillage inférieur à 20 m (calcinée 61%).
- Sur les 39 maisons débroussaillées sur 50 m de rayon :
  - 90 % n'ont pas été touchées par le feu
  - 8 % ont été touchées extérieurement
  - 2 % ont été touchées intérieurement
- Sur les 69 maisons débroussaillées entre 20 m et 50 m :
  - 70 % n'ont pas été touchées par le feu
  - 20 % ont été touchées extérieurement
  - 10 % ont été touchées intérieurement
- Sur les 21 maisons débroussaillées sur un rayon inférieur à 20 m :
  - 38 % n'ont pas été touchées par le feu
  - 38 % ont été touchées extérieurement
  - 24 % ont été touchées intérieurement

Les résultats de cette étude sont édifiants puisque 90 % des maisons avec 50 m de débroussaillage ne sont pas touchées, alors que 62 % des maisons avec 20 m maximum de débroussaillage ont été affectées par l'incendie.

Le débroussaillage à 50 m constitue donc, dans la majorité des cas, une protection suffisante pour l'habitation. Cependant, certains facteurs ont une incidence sur le risque et expliquent pourquoi 10 % des maisons situées en zone débroussaillée sur 50 m sont touchées intérieurement ou extérieurement.

Ils permettent aussi de comprendre pourquoi 38 % des maisons avec un débroussaillage de moins de 20 m ne sont pas touchées.

Les facteurs dont il s'agit sont principalement :

- la topographie, qui peut constituer un facteur aggravant. En effet, un feu se déplaçant sur une pente positive aura une propagation plus rapide et une puissance plus importante grâce à l'effet de pente, tout comme dans un vallon ou en crête, à cause de phénomènes aérologiques ;
- le vent : un feu progressant à contre vent est généralement plus lent qu'un feu sous le vent ;
- la sensibilité au feu des constructions. Les infrastructures du type caravane ou mobil home sont particulièrement vulnérables ;
- la lutte menée par les pompiers ou les propriétaires ;
- la présence de divers aménagements tels que les terrassements, le ratissage, qui s'est révélé particulièrement efficace pour stopper l'avancée du feu ;
- la structure des peuplements : les peuplements discontinus sont moins favorables à la propagation horizontale du feu.

Par contre, ce retour d'expérience a montré que les haies peuvent conduire le feu à travers des terrains débroussaillés, notamment dans les lotissements.

Restons donc tous vigilants sur cette obligation.

### **Saison de chasse**

La saison 2016-2017 de la chasse a démarré, et les cartes ont été distribuées aux adhérents de notre fédération.

Les règles de bonne conduite qui régissent la chasse ont été rappelées pour permettre de chasser dans les meilleures conditions tout en respectant l'activité agricole et la tranquillité des propriétaires et riverains.

Nos espaces naturels sont à partager entre tous. Le respect de la loi et des règles de bonne conduite "**Respect, Civilité, Courtoisie**" par chacun de nous, propriétaires, bergers, chasseurs, cueilleurs, randonneurs et riverains, évitera bien des conflits et permettra de garder à notre commune la qualité de vie que chacun est en droit d'attendre.

Merci aux chasseurs qui acceptent de se conduire en citoyens responsables, conscients qu'en ramassant les douilles et cartouches usagées ils se préoccupent de l'environnement et veulent casser l'image du "chasseur pollueur".

Remarque : il arrive que certains chasseurs utilisent les conteneurs "déchets ménagers" pour y déposer une ou des carcasses de sangliers. Ce genre de comportement est à la fois irresponsable et dangereux pour la santé publique.

### **Déchets verts**

Principe général : le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers est interdit. Il ne s'agit pas d'une nouvelle réglementation mais bien d'un principe de base décliné d'année en année dans les différentes réglementations sectorielles nationales.

A Grambois la collecte de déchets verts (gazon, herbes et déchets de taille : branches et bois inférieur à 10 cm de diamètre) aura lieu les :

**2 et 3 octobre 2016**

**15 et 16 octobre 2016**

**29 et 30 octobre 2016**

Une benne sera à disposition à l'entrée du village sur la D 956.

### **Le pôle intercommunal environnement et valorisation**

Ce centre d'apport volontaire au service de tous devrait ouvrir fin octobre 2016.

Chaque famille gramboisienne pourra obtenir un badge "d'accès gratuit" à la mairie de Grambois. Pour cela, il suffira de se présenter au secrétariat muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Ils seront normalement disponibles fin octobre.

### **Sècheresse en Vaucluse**

La sécheresse que nous connaissons cette année est la plus forte que nous avons rencontrée depuis 1961.

Des Gramboisiens qui font des relevés de pluie nous ont indiqué qu'on était en déficit de précipitations de plus de 200 mm sur la moyenne 2008-2015.

Le bon sens a prévalu sur notre commune, ce qui nous a permis de ne pas avoir de graves problèmes de personnes et d'incendies, mais ce qui n'a pas épargné des habitations atteintes par cette sécheresse.

Merci au CCAS qui a aidé des personnes "fragiles" et aux membres du CCFF pour la surveillance de notre commune.

**Il est demandé aux personnes dont l'habitation a été affectée par la sécheresse de le signaler afin que le Maire puisse demander au Préfet un classement en catastrophe naturelle si cela est possible.**

**En cas d'urgence médicale, appelez le Samu en composant le 15. En cas d'incendie, d'accident : appelez les Sapeurs Pompiers au 18. Pour une infraction, un délit, contactez Police secours au 17.**

## ACCUEIL DES MIGRANTS

Avant l'hiver, l'Etat a pris la décision de répartir sur l'ensemble du territoire national les réfugiés massés dans la boue de Calais afin de leur donner des conditions plus dignes d'accueil et ne pas laisser la seule commune de Calais gérer ce drame international. Comme chacun sait, nombre de personnes, de familles, d'enfants ont dû fuir leur pays car ils sont menacés de mort pour des raisons politiques, religieuses, ou de guerre. Leurs conditions de vie actuelles sont inhumaines et nul ne peut être indifférent à cette situation. C'est pourquoi les Préfets ont pour mission de trouver des sites permettant de les répartir en France durant quelques mois, le temps que leur demande d'asile soit instruite par les services compétents. Comme vous le savez, la majorité d'entre eux aspire à se rendre prioritairement en Angleterre, mais tous rêveraient de rentrer chez eux, l'exil étant la seule façon de rester en vie et de sauver leur famille et leurs enfants.

Notre commune, comme de nombreuses autres, est concernée par cette décision nationale dans le cadre d'un partenariat passé entre des propriétaires de villages de vacances et l'Etat.

La « colonie PTT » est l'un des sites choisis pour l'accueil de familles avec enfants pour une durée maximale de six mois de novembre à avril. Nous avons pris acte de cette décision et avons demandé au Prefet la mise en place d'une cellule spécifique pour la mise en œuvre et le suivi de cette opération.

Nous veillerons à ce qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

## TELEPHONIE MOBILE

Depuis de nombreuses années, l'antenne sise au quartier de Barraban doit changer d'emplacement. Plusieurs études d'implantations ont été faites et l'échec du projet « Valbonette » (qui prévoyait l'accueil de tous les opérateurs sur le même mât) a nécessité l'ouverture de nouvelles négociations avec ORANGE.

Aujourd'hui, les études réalisées indiquent que le toit de la mairie (point haut) permettrait d'améliorer fortement la couverture (62 à 95%). Le conseil municipal poursuit cette piste afin d'éviter que l'opérateur « historique » de la commune n'assure plus la couverture en téléphonie mobile, ce qui serait particulièrement grave ! Par ailleurs, un emplacement pour la construction d'un mât « multi-opérateur » est en projet avec la société TDF, qui se chargera de négocier avec l'ensemble des opérateurs.

Ce projet sera implanté sur un terrain communal route de Mirabeau. Cet emplacement permettra à terme de faire bénéficier la commune et ses environs des nouvelles technologies avec une plus large couverture des besoins.

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE BARRABAN

La deuxième tranche du projet s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les habitations, comme vous avez pu le constater, sortent progressivement de terre. Les deux rues ont été baptisées : rue des vignes et rue de l'amandier.

Mistral Habitat, bailleur public départemental, a accepté de réaliser une dizaine de logements locatifs intégrés. Un bail emphytéotique sera signé permettant au bailleur de bâtir et gérer ce patrimoine pendant 55 ans, avant de le céder à la commune qui en sera propriétaire. Une opération de même nature avait été réalisée par la commune dans les années 80 pour les logements de l'Enclos.

## LIEU DIT « HOTEL DU BRUSQUET »

Depuis de nombreuses années, le site du Brusquet a été laissé à l'abandon, souvent squatté ou dégradé, sans que la municipalité ne puisse intervenir directement s'agissant d'une propriété privée.

Faute de solvabilité et d'exploitation, cette propriété avait été mise aux enchères une première fois sans succès. Elle a été de nouveau mise aux enchères le 15 septembre dernier. Le conseil municipal s'était positionné pour un projet qui accueille une résidence pour les personnes âgées, avec services... Aujourd'hui, un investisseur s'est porté acquéreur du bien... A suivre...

## CANAL DE PROVENCE

La société du Canal de Provence prévoit d'élargir son réseau de canalisation d'eau, et un investissement important va être réalisé dès 2017 avec un plan à 10 ans.

Notre territoire attendait cette initiative depuis de nombreuses années. Au regard des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et longues, l'arrivée de l'eau est indispensable à l'irrigation des terres, mais aussi des propriétés.

Les propriétaires fonciers concernés par ce projet sont actuellement consultés et nous espérons qu'un avis favorable sera donné pour sa concrétisation.

## CHATS ERRANTS

Notre commune fait l'objet actuellement d'une prolifération de chats qui, en l'absence de prise en charge vétérinaire, se reproduisent de façon importante.

Nous avons, il y a quelques années, mené une campagne de stérilisation et de soins avec la SPA que nous avons de nouveau saisie cette année.

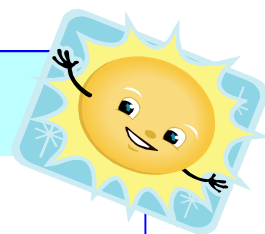
## INFORMATION

Comme l'an dernier, l'aide aux devoirs (niveau collège) a repris tous les **mardis de 18h à 19h** à la salle villageoise.

Pour tout renseignement,  
appeler la mairie au : 04 90 77 91 13



## CLIC SOLEIL'AGE



Vous cherchez un soutien, des renseignements, une aide...

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes un aidant familial, ou un professionnel et le quotidien devient compliqué.

Vous rencontrez des difficultés.

Des aides au maintien à domicile aux aides financières..., le CLIC Soleil'Age est là pour vous renseigner, vous orienter.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons à votre domicile pour l'évaluation de vos besoins.

Nous intervenons sur les cantons de Pertuis et Cadenet.

Le CLIC Soleil'Age est un service **gratuit**, pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 04 90 08 87 64.

Nous vous accueillons au Clic soleil'Age 4 rue de la mairie 84240 GRAMBOIS - clic.soleilage84@wanadoo.fr.

**Horaires d'ouverture  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30  
Fermé le mercredi**

## QUELQUES SERVICES NOUVEAUX A GRAMBOIS

**Un cabinet de psychologue** ouvrira ses portes à Grambois.

Florence Bosom est psychologue clinicienne depuis 2003. Elle a élargi ses compétences par diverses formations au fil des années. Elle pourra vous accueillir pour des séances de psychothérapie ou de développement personnel, avec des outils aussi efficaces et variés que les thérapies brèves (l'hypnose, les thérapies psycho-corporelles, la méditation, les cercles de parole, etc) dans le plus grand respect des demandes.

Le cabinet ouvrira ses portes dans le courant du mois d'octobre 2016.

Téléphone : 06 09 28 13 01

**Un jeune Gramboisien pizzaïolo** de talent, comme celui de notre bar, va prochainement s'installer sur le territoire de la commune, afin de compléter l'offre.

Avec des prix entre 8 et 12 euros et des produits de qualité.

Renseignements : 06 52 90 79 34.

**Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes entrepreneurs de la commune  
qui font le choix d'y installer leur activité.**

## LA VIE ASSOCIATIVE

Après un été très réussi, marqué notamment par des apéritifs d'été pour lesquels l'ensemble des bénévoles se sont mobilisés, la fête des associations du 10 septembre a permis à tous ceux qui le souhaitaient de se renseigner auprès des responsables, dans une atmosphère conviviale.



### UN TABLEAU INTERACTIF A L'ECOLE DE GRAMBOIS

L'association des parents d'élèves de Grambois a tenu à utiliser la réserve financière de 4 000 € constituée au fil des années, grâce aux actions des parents (vide-greniers, vente de gâteaux, etc.) et aux subventions de la commune, pour l'achat d'un matériel pédagogique de qualité pour l'école.

L'école de Grambois vient de s'équiper d'un nouveau TBI (tableau interactif) pour les élèves de Grande Section. Mme Cerciello, enseignante, l'a immédiatement investi. Désormais, les activités de langage se déroulent souvent en groupe, autour de ce tableau sur lequel les enfants peuvent agir directement avec leurs doigts, aussi naturellement que s'ils devaient déplacer des étiquettes de papier sur leur bureau ...

Ce merveilleux outil permettra également à Mme Cerciello de mettre en place des séquences pédagogiques riches et attractives, en pré-lecture ou en graphisme par exemple.

L'équipe enseignante tient à remercier l'APEG qui a financé cet équipement, et au-delà de cette association, l'ensemble des parents d'élèves qui se sont investis depuis plusieurs années pour aboutir à ce résultat.

*L. Dreyfuss, directeur de l'école*



## L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE A REPRIS SES ACTIVITES

Interview de Martine Cantoni, présidente de l'association de gymnastique volontaire de Grambois.

### *Quand a été créée l'association de gymnastique volontaire de Grambois ?*

Elle date du 20 octobre 1994 et Nadine Pinot a été la première présidente. L'association fait partie de la fédération française de gymnastique volontaire au sein de laquelle notre interlocuteur est le comité départemental de Mirabeau. Nous avons fêté récemment notre vingtième anniversaire.

### *Combien compte-t-elle d'adhérents aujourd'hui ?*

Aujourd'hui, l'association compte 96 licenciés et emploie 4 animateurs sportifs à temps partiel. Elle bénéficie du soutien de la municipalité de Grambois qui lui accorde des subventions pour l'aider à réaliser ses projets et lui loue la salle polyvalente à un tarif avantageux, dans le cadre d'une convention annuelle.

### *Les activités proposées ont-elles évolué au fil des années ?*

Le noyau permanent est constitué par la marche et les mouvements en plein air le yoga, le renforcement musculaire, la gymnastique énergétique, le Pilates. Il y a quatre ans, nous avons ouvert un atelier de gym douce qui rencontre un beau succès. Chaque année, pour répondre aux attentes de nos adhérents, nous nous efforçons d'ouvrir une activité nouvelle, en 2016 la marche nordique le samedi matin. Dans cet esprit, nous proposons également à ceux qui sont intéressés par une activité, un cours d'essai gratuit.

## LA GYM A GRAMBOIS

propose pour l'année 2016/2017 :

**Lundi avec Thibault :**

De 9 h 30 à 11 h 30 plein air, marche, mouvements

**Lundi avec Christian**

De 18 h 15 à 19 h 45 Yoga

**Mardi avec Nadine**

De 9 h à 10 h Dépense énergétique, abdos-fessiers

**Mercredi avec Nadine**

De 18 h à 19 h30 Stretching/Pilates

**Jeudi avec Véronique**

De 9h30 à 10h30 Gym douce

**Jeudi avec Nadine**

De 18 h à 19 h30 Dépense énergétique, abdos-fessiers

**Samedi avec Véronique**

De 9h30 à 11h30 Marche Nordique

**TARIFS (licence comprise)**

Accès à toutes les activités : 234 € 50

Yoga, Marche, Marche Nordique : 204 € 50

Gym, stretching/Pilates, renforcement, dépense énergétique : 144 € 50

Renseignements : Martine Cantoni 04 90 77 91 87, Suzanne Cauderlier 06 48 13 51 95